

Consultation 2023.03.21 : synthèse de la consultation du public

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a consulté le public, par voie électronique sur son site Internet pour une durée de quatre semaines, du 10 au 31 mars 2023 et du 13 au 20 avril 2023 afin de recueillir les observations sur son projet de décision relative à la modification de la décision n° 2018-DC-0643 de l'ASN du 9 octobre 2018 autorisant la mise en service et l'utilisation de la cuve du réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville (INB n° 167).

L'objet de ce projet de décision est d'autoriser le report de la date limite d'utilisation du couvercle de cuve actuellement prévue au 31 décembre 2024, à la fin du premier cycle de fonctionnement du réacteur, soit entre 15 et 18 mois après sa mise en service effective.

Dans le cadre de cette consultation, 177 commentaires ont été déposés dont 154 par des particuliers et 23 par des associations ou des groupements d'intérêts.

Ces commentaires peuvent être classés en trois catégories :

- 121 commentaires sont favorables au projet de décision ;
- 43 commentaires s'opposent au projet de décision ;
- 13 commentaires n'expriment pas explicitement d'opinion favorable ou défavorable.

Parmi les commentaires défavorables au projet de décision, les principales considérations évoquées sont les suivantes :

- ✓ **Le remplacement du couvercle avant la mise en service du réacteur (25 commentaires)**
- ✓ **Des sujets soulevés en 2018 lors de la consultation du public relative à la décision n° 2018-DC-0643 :**
 - Défaut de qualité de fabrication du couvercle actuel et du fond de cuve (15 commentaires) ;
 - Création d'un déchet radioactif (16 commentaires) ;
 - Exposition des salariés à la radioactivité lors des opérations de remplacement du couvercle (16 commentaires) ;
 - Motivation fondée uniquement par des enjeux financiers ;
 - Nécessité de réalisation des essais à froid de l'installation avec le nouveau couvercle.

✓ **Des problématiques dépassant le cadre du remplacement du couvercle :**

- Prise en compte du retour d'expérience des EPR chinois et finlandais (fragilité des gaines combustibles par exemple) ;
- Besoin d'une expertise indépendante avant toute décision relative à la mise en service du réacteur EPR ;
- Opposition à la mise en service du réacteur EPR.

Indépendamment de leur caractère favorable et défavorable, d'autres commentaires ont été exprimés, et sont relatifs aux sujets suivants :

- Enjeux financiers dans la prise de décision ;
- Compréhension de la date proposée pour le remplacement du couvercle ;
- Intérêt de remplacer le couvercle actuel.

Des contributions dépassant le cadre de la consultation ont également été formulées relatives :

- à la réorganisation de l'ASN et de ses appuis techniques ;
- au niveau d'expertise et d'expérience des différents experts ayant pris position sur le dossier (membres des groupes permanents d'experts notamment) ;
- à la prise en compte des intérêts et enjeux écologiques et climatiques ;
- à la confiance en l'ASN et l'IRSN pour prendre les décisions adaptées en toute sûreté ;
- au processus de consultation considérant que le public n'est pas compétent pour donner son avis sur ce sujet, au regard de la technicité de la problématique, ou encore par défiance vis-à-vis de l'objectif recherché par l'ASN (suspicion de transfert de responsabilité vers le public).

Ces contributions n'ont pas entraîné de modification du projet de décision mis à la consultation.